



Divorce: inscription dans le registre suisse de l'état civil

Macédoine du Nord

01.10.2023

Documents nécessaire

- Copie certifiée conforme du jugement de divorce avec mention de son entrée en vigueur « **Заверена копија од одлуката за развод на бракот со потврда за правосилност / Корје е vërtetuar e vendimit të shkurorëzimit me shënim rreth plotfuqishmërisë** », avec apostille et traduction + 1 copie
- Document réglant l'**autorité parentale** des éventuels enfants communs, si celle-ci n'est pas indiquée dans l'acte de divorce, avec apostille et traduction + 1 copie
- 2 copies des passeports des conjoints divorcés
- Adresse actuelle des époux divorcés et celle/s au moment du divorce

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne peuvent pas être plus ancien de six mois. Ils ne seront pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées.

Des documents supplémentaires peuvent être exigés, en cas de besoin.

Les traductions doivent être disponibles dans une langue nationale suisse ou en anglais.

Légalisation

Les apostilles peuvent être demandées auprès du Ministère de la Justice :

Министерство за правда / Ministria e Drejtësisë
Dimitrie Cupovski 9
1000 Skopje

Emoluments

L'inscription du divorce est gratuite.

Prise de rendez-vous

Le rendez-vous ne sera fixé que lorsque nous aurons reçu une confirmation écrite que vous avez tous les documents nécessaires selon cette fiche d'information.

Pour ce faire, remplissez le [formulaire de contact](#) sur notre site internet :

<https://www.eda.admin.ch/countries/kosovo/fr/home/etc/kontaktform-langfristige-visa.html>

